

République Française  
COMMUNE DE SIGEAN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

présents : 20  
votants : 23  
en exercice : 29

L'an deux mille vingt cinq  
Le lundi 31 mars à 18 heures 30  
Le Conseil municipal de SIGEAN  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
en mairie, sous la présidence de Michel JAMMES, Maire

Date de convocation du Conseil municipal le mardi 25 mars 2025

**Objet :**

Attribution des  
subventions pour les  
associations  
3<sup>ème</sup> Répartition 2025

**Présents :** Michel JAMMES ; Didier MILHAU ; Régine RENAULT ; Gilles FAGES ; Pierre SANTORI ; Cécile BARTHOMEUF ; Yves YORILLO ; Colette ANTON ; Cédric CARBOU ; Sylvie LASSERRE ; Stéphane SANTANAC ; Lucie TORRA ; Serge DEIXONNE ; Carlo ATTIE ; Jacqueline PATROUX ; Clélia PI ; Florian FAJOL ; Jean-Michel LALLEMAND ; Michel SANTANAC ; Jérôme BRUIN

**Absents ayant donné procuration en application de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Locales :** Brigitte CAVERIVIERE par Michel JAMMES ; Jean-Luc MASS par Yves YORILLO ; Claudette PYBOT par Régine RENAULT ;

**Absents :** Julien RIBOT ; Isabelle PINATEL ; Marcel CAMICCI ; Laure TONDON ; Ghislaine RAYNAUD ; Angélique PIEDVACHE

**Secrétaire de séance :**

Le Président rappelle que le vote du budget principal de l'exercice 2025 a donné lieu à l'inscription d'un crédit d'un montant de **215 000 €** à l'article 65748 relatif aux subventions de fonctionnement aux associations.

Conformément au premier alinéa de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales « l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ».

Il propose au conseil de procéder à l'individualisation d'une troisième répartition 2025 de subventions de fonctionnement comme suit :

ASAR CM Association Sigean Athlétisme Route Corbières Méditerranée	2 600,00 €
Béli'zumba	1 110,00 €
Club Treilles d'or	800,00 €
L.A.C Lieux d'Art Contemporain	4 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 010,00 €</b>

Le Conseil municipal,

Ouï l'exposé de son Président,

Accusé de réception en préfecture  
011-211103791-20250331-DEL-2025-018-DE  
Date de réception préfecture : 01/04/2025

**MISE EN LIGNE LE 09-04-2025**

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 14 mars 2025

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des représentés :**

- **Décide** d'une troisième répartition 2025 des crédits des subventions inscrits à l'article 65748 comme présenté ci-dessus, pour un montant total de :

**9 010,00 €**

- **Approuve et autorise** monsieur Le Maire à procéder au versement de ces subventions.

Certifié exécutoire par le Maire  
Compte tenu  
De sa transmission en Préfecture le 01/04/2025  
Et de la publication le 09/04/2025  
Réception en Préfecture le 01/04/2025

**Le Maire,  
Michel JAMMES**



Qui informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois à compter de sa publicité et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publicité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Et ont signé au registre des délibérations les membres présents,  
Pour extrait conforme,

**Le Maire,  
Michel JAMMES**



**La secrétaire de séance,  
Lucie TORRA**